



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 23 février 2023

Compte-rendu

Présents : Étienne ARNOULD, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Éric DENIAU, Pascal DUGUÉ, Maryse GARNIER, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Nisl JENSCH, Bruno MÉREAU, Sophie METADIER, Jacky PÉRIVIER, Anne PINSON, Jean-Louis ROBIN, Gilbert SABARD, Martine TARTARIN

Assistaient à la réunion : Jean-Baptiste FOUREST, Yoann RAPPENEAU

Absent-Excusé : Marc ANGENAULT

Secrétaire de séance : Pascal DUGUÉ

Culture : Grange classique du Prieuré du Louroux – Animation cinématographique - Convention avec Ciné off et Terre(s) d'images

(Cf. Convention en annexe)

Rapporteur : Jacky Périvier

La Communauté de communes Loches Sud Touraine poursuit les objectifs suivants à travers le développement culturel de son territoire :

- Améliorer et participer à l'attractivité du territoire et sa notoriété
- Lutter contre les inégalités territoriales et sociales
- Créer du lien social
- Faciliter l'accès à la culture d'un point de vue économique et géographique
- Favoriser la diffusion culturelle.

Ciné-off et Terre(s) d'images souhaitent programmer, dans la grange classique du Prieuré du Louroux, 4 séances cinématographiques par an, permettant ainsi de répondre aux objectifs de la Communauté de communes en matière de développement culturel.

Il est proposé que la Communauté de communes mette à disposition la grange classique pour ces quatre séances, moyennant une participation forfaitaire aux frais liés au fluide et au ménage fixée à 20 € par séance. Le partenariat serait établi pour une durée d'une année, reconductible 4 fois sauf dénonciation par l'une des parties.

Une convention, annexée à la présente délibération, fixe les engagements de chacun des partenaires.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de cette mise à disposition.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour l'animation cinématographique au sein de la grange classique du Prieuré du Louroux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Gens du voyage : Travaux d'aménagement de 4 terrains familiaux sur le site de Puygibault à Loches – Autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Maryse Garnier

Dans le cadre de son action en faveur de la sédentarisation des gens du voyage, la Communauté de communes Loches Sud Touraine a entrepris depuis quelques années l'aménagement de terrains familiaux (deux terrains ont été réalisés en 2019). Elle a décidé d'en aménager quatre nouveaux et a confié la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte AGENCE MAES ARCHITECTE.

Une consultation pour les marchés de travaux a été lancée en procédure adaptée dans le cadre des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, et la commission de procédure adaptée « Bâtiments – Voirie – ZAE » s'est réunie le 10 février 2023 pour prendre connaissance de l'analyse des offres et donner un avis sur les attributaires des marchés. Au vu de cet avis, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix pondérés et énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir le prix (60%) et la valeur technique (40%) :

- Lot n°1 – Gros œuvre, à la société VIANO BTP (36700 CHATILLON SUR INDRE) pour un montant de 116 796,37 € HT, soit 140 155,64 € TTC.
- Lot n°2 – Charpente et ossature bois – couvertures métalliques – bardage bois, à la société JM MILLET (37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE) pour un montant de 114 549,25 € HT, soit 137 459,10 € TTC.
- Lot n°3 – Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie, à la société ALD (37270 LARCAY) pour un montant de 30 014,98 € HT, soit 36 017,98 € TTC.
- Lot n°4 – Cloisons – plafonds – isolations, à la société BHM (36300 LE BLANC) pour un montant de 31 942,39 € HT, soit 38 330,87 € TTC.
- Lot n°5 – Menuiseries intérieures bois, à la société MENUISERIE LESPAGNOL (37600 SAINT SENOCH) pour un montant de 18 443,60 € HT, soit 22 132,32 € TTC.
- Lot n°6 – Revêtements de sols, à la société ALEXIS BRAZILIER (37400 AMBOISE) pour un montant de 28 076,80 € HT, soit 33 692,16 € TTC.
- Lot n°7 – Peintures, à la société GADIN (37600 LOCHES) pour un montant de 8 810,31 € HT, soit 10 527,37 € TTC.
- Lot n°8 – Electricité – Télévision, à la société LABRUX (36300 LE BLANC) pour un montant de 27 070,40 € HT, soit 32 484,48 € TTC.
- Lot n°9 – VRD, à la société VERNAT TP (37600 LOCHES), pour un montant de 85 888,65 € HT, soit 103 066,38 € TTC.
- Lot n°10 – Espaces verts, à la société DOS SANTOS ET FILS (37460 NOUANS LES FONTAINES), pour un montant de 31 411,50 € HT, soit 37 693,80 € TTC.
- Lot n°11 – Plomberie sanitaires, à la société BERTUCELLI (37290 PREUILLY SUR CLAISE) pour un montant de 21 173,50 € HT, soit 25 408,20 € TTC.
- Lot n°12 – Chauffage ventilation, à la société BERTUCELLI (37290 PREUILLY SUR CLAISE), pour un montant de 47 832,70 € HT, soit 57 399,24 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés publics pour les travaux d'aménagement de quatre terrains familiaux sur le site de Puygibault à LOCHES avec les entreprises suivantes :

N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant total du marché en € H.T.	Montant total du marché en € TTC
1 – Gros œuvre	VIANO 56 route de Tours 36700 CHATILLON-SUR-INDRE	116 796,37	140 155,64
2 – Charpente et ossature bois – couvertures métalliques – bardage bois	SARL JM MILLET 26 rue des Minimes 37120 CHAMPIGNY SUR VEUDE	114 549,25	137 459,10

3 – Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie	ALD 7 rue des Brosses 37270 LARCAY	30 014,98	36 017,98
4 – Cloisons – plafonds – isolations	BHM ZI Les Groges 36300 LE BLANC	31 942,39	38 330,87
5 – Menuiseries intérieures bois	SARL MENUISERIE LESPAGNOL 9 rue de la Martellerie 37600 SAINT SENOCH	18 443,60	22 132,32
6 – Revêtements de sols	EURL ALEXIS BRAZILIER ZI la Boitardière 264 rue de la Musse BP 258 37400 AMBOISE	28 076,80	33 692,16
7 – Peintures	ETS GADIN 87 rue Fontaine Charbonnelle 37600 LOCHES	8 810,31	10 527,37
8 – Electricité – Télévision	LABRUX SAS 2 rue Théophile Boyer BP 41 36300 LE BLANC	27 070,40	32 484,48
9 – VRD	SAS VERNAT TP 7 rue du Bon Raisin BP 252 37600 LOCHES	85 888,65	103 066,38
10 – Espaces verts	SARL DOS SANTOS ET FILS N°2 Zone Artisanale 37460 NOUANS LES FONTAINES	31 411,50	37 693,80
11 – Plomberie sanitaires	BERTUCELLI 2 zone du Rond 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE	21 173,50	25 408,20
12 – Chauffage ventilation	BERTUCELLI 2 zone du Rond 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE	47 832,70	57 399,24

– **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Ressources humaines : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Gérard Hénault

- Par délibération du 15 septembre 2022, le Bureau de la Communauté de communes Loches Sud Touraine a décidé la création d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps non complet (28/35^{ème}) au sein de **l'ALSH de Manthelan (Enfance)**.
 Au regard du profil de l'agent retenu pour occuper l'emploi vacant, il apparaît nécessaire de prévoir la possibilité de le recruter sur les fondements de l'article L 332-8 2° du CGFP, à savoir un emploi permanent lorsque la nature des fonctions le justifie.
 Il est précisé que l'agent contractuel ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 Cet emploi sera en outre rémunéré en référence au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation (catégorie C). La rémunération comprendra également les primes et indemnités correspondant au cadre d'emploi et aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires.

2. Par délibération du 16 décembre 2021, le Bureau communautaire approuvait la création d'un emploi temporaire d'agent d'animation à temps non complet (11/35^{ème}) au sein de l'**ALSH de Genillé (Enfance)**. L'emploi supplémentaire était justifié par l'augmentation de la fréquentation sur cette structure et par la nécessité de respecter à la fois les taux d'encadrement et les amplitudes journalières maximales de travail. Ce poste représente actuellement un temps de travail tous les mercredis pendant les périodes scolaires ainsi qu'un travail d'animation durant 2 semaines de vacances scolaires.

Constats

Moyenne des effectifs présents ALSH Genillé		
2020-2021	2021-2022	1 ^{er} trimestre 2022-2023
26	30	30

Au regard de la stabilité des effectifs (tableaux ci-dessus), il est proposé la modification de l'emploi temporaire en emploi permanent, sur un temps de travail les mercredis pendant les périodes scolaires uniquement (à savoir 9/35^{ème}).

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le rapport de présentation,

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver les modifications suivantes (Budget principal) :

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade / Emploi	Type de recrutement	Temps de travail	Effectif		Emploi / service (pour information)	Type de recrutement	Temps de travail
Adjoint d'animation	Emploi permanent. Si contractuel : Article L332-14 du CGFP : vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	Temps non complet (28/35 ^{ème})	-1	+1	Adjoint d'animation ALSH Manthelan (Enfance)	Emploi permanent. Si contractuel : Article L332-8 2° du CGFP - 3 ans maxi renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue, renouvellement en CDI	Temps non complet (28/35 ^{ème})

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Emploi / grade	Temps de travail	Type recrutement	Effectif		Emploi / service (pour information)	Temps de travail	Type recrutement
Adjoint d'animation	Temps non complet (11/35 ^{ème})	Accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1° du CGFP)	-1	+1	Adjoint d'animation ALSH Genillé (Enfance)	Temps non complet (9/35 ^{ème})	Emploi permanent Si contractuel : Article L332-14 du CGFP : vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois

- **DIT** que le tableau des effectifs de la collectivité sera réajusté en fonction (Budget principal).

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires.
- **DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2023 de la collectivité.

Informations diverses

Présentation des dispositifs proposés par la SAFER

(Cf. Exemple-Modèle de convention joint en annexe)

Rapporteur : Jean-Louis Robin

Le contexte : La Communauté de communes, a rencontré dernièrement la SAFER qui lui a présenté les différents dispositifs de gestion foncière qu'elle propose aux collectivités.

Rappel des ambitions communautaires

Le SCOT a notamment pour objectif de :

- Valoriser et préserver le foncier agricole,
- Maintenir l'élevage, forte composante identitaire et économique du territoire,
- Préserver polyculture et élevage, comme modèle d'exploitation familial prédominant sur le territoire,
- Valoriser le savoir-faire et les produits locaux en lien avec le tourisme vert et l'économie circulaire.

La stratégie agricole de la CCLST, est basée sur l'accompagnement des porteurs de projets agricoles (reprises et créations d'entreprises agricoles) ou le soutien aux projets des agriculteurs via les contrats de bassins pour améliorer la qualité en eau.

Aujourd'hui, il n'y a pas encore eu de réel recensement des terres agricoles disponibles, qu'elles appartiennent à la CCLST ou à autre propriétaire privé, pour développer une stratégie foncière, notamment au regard de la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire.

Qu'est-ce que la SAFER ?

La SAFER est une société anonyme à but non lucratif de missions de service public dont l'objet principal est d'accompagner les collectivités et les opérateurs privés à dynamiser les terres agricoles et forestières, d'accompagner le développement local, de participer à la protection de l'environnement et d'assurer la transparence du marché au foncier rural.

Les prestations intéressantes pour le territoire proposées par la SAFER :

- Vigifriche : outil qui permet de remobiliser le foncier délaissé grâce à une carte participative qui peut aider à la définition d'actions à l'échelle communautaire
- Vigifoncier : outil de veille foncière qui permet d'être alerté par mail sur les projets de ventes agricoles, (informations sur l'acquéreur et le prix)
- Convention de partenariat : passage unique devant le conseil communautaire pour validation (après visa par les Commissaires du Gouvernement). Cette convention permettrait donc de solliciter la SAFER autrement que par des bons de commande pour chaque prestation souhaitée ou envisagée et ainsi gagner en réactivité. Cela permettrait également de faire bénéficier à toutes les communes du territoire de l'accès à l'outil Vigifoncier.

Le projet de convention de partenariat joint en annexe précise les engagements des parties, la consistance des prestations qui peuvent être confiée à la SAFER, et le coût associé.

Le Bureau communautaire émet un avis défavorable quant à l'intervention d'une convention-cadre avec la SAFER, ce qui n'empêche en rien de faire appel à ses services au par cas par cas selon les besoins.